

Assemblée bourgeoise du 20 décembre 2022, à 22h15, à la Maison des Œuvres, Lajoux

Convoquée par le conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 42 du jeudi 24 novembre 2022.**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 décembre 2021
2. Discuter et voter la vente de terrain suivante :
 - a) Parcelle No 677 d'environ 675 m2 au prix de Fr. 90.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha) à Nadia Frei de Delémont. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
3. Divers

<u>Vice-Président</u>	: Clovis Brahier
<u>Secrétaire</u>	: Céline Michel
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Catherine Brahier
<u>Nbre de participants</u>	: 5

1 Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 décembre 2021

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétariat communal. La secrétaire informe l'Assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Le PV du 21 décembre 2021 est accepté, avec remerciements à son auteure.

2 Discuter et voter la vente de terrain suivante :

- a) **Parcelle No 677 d'environ 675 m2 au prix de Fr. 90.- le m2, sise au lieu-dit « Crât des Oiseaux », en zone d'habitation (Ha) à Nadia Frei de Delémont. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.**

Christian Frund rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Comme précédemment présenté, il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant de Nadia Frei pour la construction d'une villa familiale, sur la parcelle située en zone à bâtir Ha au lieu-dit « Crât des Oiseaux ». Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- TTC.

Le rapporteur demande à l'assemblée, au nom du Conseil communal, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées. Les frais notariés et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Après ces informations, le vice-président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président des assemblées passe au vote.

L'assemblée accepte la vente de la parcelle no 677 au prix de Fr. 90.-/m2 sise aux Crât des Oiseaux d'environ 675 m2 à Nadia Frei aux conditions précitées à la majorité des ayants droit présents, sans voix contraire.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

3 Divers

Il n'est fait aucune remarque ou demande.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt l'assemblée, il est 22h30.

Le vice-président :
Clovis Brahier

La secrétaire :
Céline Michel